

Formation sur la

# Gestion des réclamations et litiges dans le domaine de la construction

Identifiez vos problèmes à la source et apportez-y les solutions appropriées de manière stratégique, que ce soit avant, pendant ou à la fin des travaux

Sous la présidence de



**Olivier F. Kott**  
Associé principal  
Ogilvy Renault



**Luc Martin**  
Vice président exécutif  
Corporation des entrepreneurs  
généraux du Québec



- » **MAXIMISEZ** votre connaissance des types de **dommages** pouvant vous être réclamés et de l'évaluation des **pertes** subies
- » **ÉVALUEZ** efficacement la **capacité de l'entrepreneur** à effectuer les **travaux** et à respecter les **échéanciers**
- » **ATTAQUEZ-VOUS** aux **zones grises conflictuelles** et départagez les **responsabilités légales** du **donneur d'ouvrage**, de l'**entrepreneur**, de l'**architecte** et de l'**ingénieur**
- » **SOYEZ** à l'affût des **nouveaux développements** : **SST** et **négligence criminelle**
- » **MAÎTRISEZ** les enjeux de la **résiliation unilatérale** des **contrats de construction**
- » **DÉVELOPPEZ** les **meilleures pratiques** à adopter sur le **chantier** pour prévenir et régler les **conflits**
- » **APPROFONDISSEZ** votre connaissance des **clauses de vos contrats d'assurance** et les **maximums actuels**
- » **OBTENEZ** des réponses à vos questions concernant le **processus d'appel d'offres public**

## Ne manquez pas l'étude de cas de l'Aéroport de Québec Inc.

L'octroi de contrat pour une autorité aéroportuaire canadienne : allier réglementation et efficacité

*J'ai aimé les « conférences nombreuses bien organisées (et les) conférenciers hors pair »*

Marie-Claude Tremblay, Coordonnatrice  
Ville de Gatineau  
*Conférence sur la Gestion des litiges dans le domaine de la construction, mai 2010*

*J'ai aimé « la crédibilité et la qualité des intervenants et leur qualité de communicateur »*

Christine Fortin, Architecte, MAPAQ  
*Conférence sur la Gestion des litiges dans le domaine de la construction, mai 2010*

Accumulez jusqu'à 16.75 heures de formation continue pour la nouvelle période de référence!  
L'Institut Canadien fera reconnaître cette conférence par le Barreau du Québec.

Événement commandité par :

Avec l'appui de :



Réservez au 1-877-246-4832 • [InstitutCanadien.com/Construction](http://InstitutCanadien.com/Construction)



## Entrepreneurs, donneurs d'ouvrage, avocats, ingénieurs, architectes et autres professionnels en construction...

L'année 2011 s'annonce pleine de défis pour contrer les nombreux coûts et délais engendrés par les réclamations, les erreurs et les défis de gestion des projets. Le nombre de chantiers est à son plus haut en raison des sommes investies par les gouvernements causant par le même effet une recrudescence des réclamations. Les incertitudes planent sur l'arrêt des injections par les gouvernements...

**NE LAISSEZ PAS LES CONFLITS DÉGÉNÉRER : SAISISSEZ L'OCCASION DE VOUS OUTILLER POUR FAIRE FACE AUX DÉFIS DE 2011-2012! DÉMARQUEZ-VOUS et RÉGLEZ VOS CONFLITS À LA SOURCE** par une organisation, une gestion et une préparation efficaces! Assurez-vous de détenir les meilleurs outils pour éviter qu'un conflit ne vous coûte une fortune et ne s'éternise!

Suite au succès de sa conférence de l'année dernière portant sur la Gestion des litiges de construction, et en réponse à vos questions suivant la Superconférence sur la construction, L'Institut Canadien est fier de vous présenter son programme 2011, revu et amélioré!

### DONNEURS D'OUVRAGE (PUBLIC-PRIVÉ) ET ENTREPRENEURS

- Aéroport de Québec
- Centre universitaire de santé McGill
- Mouvement Desjardins
- Hydro-Québec
- R.A. Renov-Action
- CEGQ

### PROFESSIONNELS ET CONSULTANTS

- JBC Architectes
- MDA architectes
- Tardif, Murray et associés
- Revay & Associés
- GENIVAR
- PricewaterhouseCoopers
- Macogep

### AVOCATS

- Nicholl Paskell-Mede
- Borden Ladner Gervais
- McCarthy Tétrault
- Ogilvy Renault
- Serge Pisapia Avocat
- Miller Thomson Pouliot
- Fraser Milner Casgrain
- BCF
- Gowlings

Accumulez des heures de formation additionnelles avec notre atelier de travail pratique et interactif sur :

**Un système de gestion de documents pour l'entrepreneur et le donneur d'ouvrage : une check-list incontournable et une préparation de dossier efficace**

Aucun entrepreneur général, donneur d'ouvrage public ou privé, professionnel ou avocat œuvrant en construction ne devrait manquer cette opportunité de s'outiller tout en réseautant avec des experts de haut niveau!

L'Institut Canadien

## UNE CONFÉRENCE QUI RÉPOND AUX BESOINS ET DÉFIS DES

- Donneurs d'ouvrage (public et privé)
- Développeurs et propriétaires
- Entrepreneurs généraux  
Et plus particulièrement leurs
  - directeurs et chargés de projets
  - ingénieurs
  - architectes
  - gestionnaires de projets de construction
  - chefs travaux
  - vice-présidents, affaires juridiques
  - conseillers juridiques
- Avocats pratiquant en
  - droit de la construction, de l'ingénierie et des infrastructures
  - droit des assurances de la construction / du cautionnement
  - droit municipal
  - droit immobilier
  - partenariats public-privé
  - rédaction de contrats, de documents d'appel d'offres (public, privé)
- Conseillers juridiques d'entreprises
- Compagnies d'assurances professionnels
- Consultants en construction
- Banques et compagnies de cautionnement et d'assurance
- Gestionnaires de réclamations et sinistres

Les frais d'inscription à cet événement et les dépenses qui s'y rattachent sont des dépenses admissibles aux fins de la Loi 5 (Loi favorisant le développement de la main-d'œuvre) pour la formation de vos employés. Un reçu sera remis à chaque participant.



Améliorez et ajoutez de la valeur à vos réunions en offrant les solutions de votation interactive de Turning Technologies Canada, le chef de file mondial en technologies interactives. Premier choix des présentateurs, nos produits de votation RF et Web, simples et intuitifs, sont conçus pour favoriser l'engagement, encourager la participation, permettre la collecte des données pertinentes et recevoir un feedback instantané lors d'événements et de rencontres de groupes. Investissez dans la formation au travail et le développement des employés par le simple appui d'un bouton. Pour en savoir plus : [www.turningtechnologies.ca](http://www.turningtechnologies.ca)

## OPPORTUNITÉS DE COMMANDITES ET D'EXPOSITIONS

Profitez de notre événement pour promouvoir vos produits et services auprès d'un auditoire ciblé. Il existe d'excellentes opportunités de commanditer des cocktails et des dîners ainsi que des espaces d'expositions. Pour plus de renseignements, veuillez contacter Dan Gellman au 1-877-927-0718 poste 7389 ou par courriel à [d.gellman@InstitutCanadien.com](mailto:d.gellman@InstitutCanadien.com) ou Patrick Savoy au 1-877-927-0718 poste 7313 ou par courriel à [p.savoy@InstitutCanadien.com](mailto:p.savoy@InstitutCanadien.com)

Réservez au 1-877-246-4832 ou sur [www.InstitutCanadien.com/Construction](http://www.InstitutCanadien.com/Construction)

7h00 Inscriptions et petit-déjeuner continental 

8h00 **Allocution d'ouverture du président de la première journée**

Olivier F. Kott

Associé principal, Ogilvy Renault S.E.N.C.R.L., s.r.l.

8h15 **L'octroi de contrat pour une autorité aéroportuaire canadienne : allier réglementation et efficacité**

Sophie Lefrançois

Avocate, Secrétaire corporative, Aéroport de Québec Inc.

Christian Proulx

Chef de service, Projets, Aéroport de Québec Inc.

*Étant un organisme à but non lucratif, Aéroport de Québec Inc. administre sous contrat un bien de la Couronne et ce, selon les principes d'imputabilité des administrations aéroportuaires canadiennes. En plus de s'assujettir aux règles générales imposées aux donneurs d'ouvrages publics, Aéroport de Québec Inc. s'est dotée de règles strictes et spécifiques en matière d'octroi de contrats de construction. Ainsi, elle est à même de remplir efficacement son mandat, soit d'assurer une saine gestion des actifs, de participer au développement des infrastructures aéroportuaires canadiennes et plus particulièrement de la grande région de Québec. Cette présentation, axée sur la pratique, donnera aux participants l'occasion de connaître différents processus mis en place afin d'optimiser la transparence et l'équité dans le cadre du processus d'appels d'offres public.*

9h15 Pause-café et réseautage 

9h30 **Approfondissez votre connaissance de la responsabilité des professionnels ingénieurs et architectes dans la surveillance des travaux, la rédaction et l'authentification des documents au chantier**

*L'année 2011-2012 s'annonce une année de défis pour contrer les nombreux coûts et délais engendrés notamment par les fautes des professionnels. Les erreurs et omissions sont souvent fatales pour le bon déroulement d'un chantier. Cette présentation vous propose d'une part, de visiter le processus concret de surveillance sur les chantiers et d'en comprendre les étapes et d'autre part, de comprendre les aspects légaux et déontologiques actuels associés aux obligations du professionnel et à ses devoirs face à la rédaction et l'authentification de documents.*

**Perspective du professionnel-ingénieur**

Zaki Ghavitian

Chef, contrôle de projets, Hydro-Québec Équipement

**Perspective du professionnel-architecte**

Stéphane Carrière

Architecte associé, JBC Architectes

- La surveillance des travaux faite par le professionnel
  - Qui s'occupe de la surveillance des travaux?
  - Distinction entre la surveillance accrue vs. partielle, à distance ou en résidence
  - Comment s'effectue de manière concrète la surveillance des travaux par l'architecte et l'ingénieur
  - Les différentes approbations requises en cours de chantier et la valeur que chacune comporte
  - Les conséquences du retard des documents requis par le professionnel sur la poursuite des travaux

**Perspective de l'avocat**

Patrice Morin

Associé, Borden Ladner Gervais Borden s.r.l., s.e.n.c.r.l.

- Responsabilité des professionnels ingénieurs et architectes dans la rédaction, l'authentification et l'approbation des documents
  - Jugements récents touchant la responsabilité des professionnels et leçons à en tirer
  - La responsabilité pour erreurs dans les plans et devis : qu'est-ce qui explique la recrudescence actuelle?
  - La responsabilité dans la mauvaise évaluation des travaux

- Les erreurs et omissions dans les travaux du professionnel
- La responsabilité liée à la qualité des travaux
- L'étendue de l'obligation de l'expert-conseil dans un contexte de surcharge de travaux
- Quand parle-t-on de responsabilité solidaire des professionnels?
- Comment le professionnel peut-il éviter de se retrouver dans des situations où sa responsabilité est engagée?
  - La mauvaise communication et l'erreur de se fier aveuglément au travail des autres professionnels

11h00 **Préparer adéquatement vos professionnels et maximiser l'utilisation de leur preuve devant les tribunaux : un défi toujours d'actualité!**

Nancy Demers

Associée, McCarthy Tétrault s.e.n.c.r.l., s.r.l.

- L'importance du rôle de l'expert dans les dossiers de l'entrepreneur et du donneur d'ouvrage
- Le contenu du rapport d'expert et la présentation de l'expertise
  - La définition de la notion d'« expert » aux yeux des tribunaux et son étendue : une définition qui n'est pas toujours facile à cerner
  - L'impartialité de l'expert : opinion versus expertise, où se trace la ligne?
  - Ce qui est couvert par le rapport d'expert : la preuve apportée par l'expert et celle apportée par l'avocat, deux rôles distincts
  - La préparation et la présentation de l'expert devant les tribunaux : meilleures pratiques à adopter
  - Interprétation de la preuve d'expert : quelles sont les limites de cette preuve?
  - Les nouvelles modifications possibles au *Code de procédure civile* et leur impact sur les expertises : la situation actuelle du projet-pilote de l'expert-unique

12h00 Dîner et réseautage pour les participants et les conférenciers 

13h15 **Une évaluation efficace de la capacité de l'entrepreneur à effectuer les travaux et à respecter les échéanciers : l'affaire du donneur d'ouvrage public et de l'entrepreneur!**

**Perspective du donneur d'ouvrage public**

Dany Journo

Directeur associé, Gestion de projets et déploiement, Services techniques, Centre universitaire de santé McGill

**Perspective du gestionnaire de contrats**

Charles Aboukhaled

Vice-président, Macogep Inc.

**Perspective de l'entrepreneur**

Gilbert Leizerovici

Président, R.A. Renov-Action Inc.

*Les appels d'offres publics sont plus nombreux que jamais auparavant et offrent des conditions avantageuses. Par ailleurs, le temps pour déposer les soumissions est quant à lui très limité. Dans ce contexte et pour éviter les conflits, l'entrepreneur et le donneur d'ouvrage se doivent d'évaluer de manière efficace la capacité à entreprendre les travaux en tenant compte du temps alloué et des budgets prescrits.*

- Quels critères le donneur d'ouvrage public utilise-t-il et devrait-il utiliser pour effectuer sa pré qualification?
  - Ce qui devrait être requis de l'entrepreneur et la manière de l'évaluer
- Comment l'entrepreneur peut-il évaluer sa capacité et s'assurer de rencontrer tous les critères
- La *Loi sur les contrats des organismes publics* permet de déterminer plusieurs critères : apprenez à agir en amont en prévoyant les critères les plus utiles à votre projet
- Les projets PPP : l'évaluation des risques est-elle différente dans ce type de projet compte tenu de la collaboration de diverses entités?
- La distinction entre une évaluation des risques dans le secteur public et celle faite dans le secteur privé

14h15 Pause-rafraîchissement et réseautage

ÉTUDE DE CAS

RESPONSABILITÉ DES INGÉNIEURS ET ARCHITECTES

VOS EXPERTS DEVANT LES TRIBUNAUX

ÉVALUATION ET GESTION DES RISQUES

14h30

## Apprenez à gérer les zones grises conflictuelles et à départager les responsabilités du donneur d'ouvrage de celles de l'entrepreneur par une analyse des jugements récents

Olivier F. Kott

Associé principal, Ogilvy Renault S.E.N.C.R.L., s.r.l.

Sophie Barry

Avocate, Ogilvy Renault S.E.N.C.R.L., s.r.l.

*Travaux supplémentaires, erreurs et omissions, fautes professionnelles, mauvaise exécution ou retard dans les travaux, coûts supplémentaires etc. Les entrepreneurs imputent la responsabilité au donneur d'ouvrage et vice-versa; les zones grises en matière de responsabilité légale et contractuelle sont larges. Découvrez par la connaissance et la compréhension des dernières décisions en la matière comment identifier les responsabilités de chacun afin de minimiser et gérer efficacement les litiges.*

- Le rôle de chaque intervenant, l'identification des liens de droit et des obligations respectives des parties à la lumière de la jurisprudence récente
- Le partage des responsabilités de l'entrepreneur et du donneur d'ouvrage
  - La clause de paiement sur paiement : comment s'assurer qu'elle ne puisse nuire au bon fonctionnement du chantier?
  - Considérations pour l'entrepreneur, le donneur d'ouvrage et le sous-traitant
- Retour sur les décisions percutantes en droit de la construction et analyse de leur pertinence et leur application actuelle
  - L'affaire *Birdair*
  - L'affaire *Tercon*
  - L'affaire *Lombard*
  - L'affaire *Ciment Saint-Laurent*
  - L'affaire *Tanaka*
- Leçons pratiques et stratégies à appliquer pour minimiser les risques de réclamations

JUGEMENTS RÉCENTS

15h30

## Une vision poussée et audacieuse des modes alternatifs de règlement des conflits : les modèles américains et internationaux fonctionnent à merveille, adaptons-les au marché québécois!

Serge Pisapia

Avocat, médiateur et arbitre agréé, Serge Pisapia Avocat

Gerard McEniri

Ingénieur Conseil, Revay &amp; Associés Limitée

*Plusieurs le disent, réglez vos conflits au fur et à mesure, n'attendez pas l'effet boule de neige, n'attendez pas la fin des travaux... Depuis de nombreuses années, les américains l'ont compris et se servent de divers moyens, tout au long et à la fin des travaux, pour s'assurer de rester dans une voie prometteuse et de diminuer au minimum les coûts et le prolongement des délais. Certains croient que cette alternative est bien coûteuse et qu'elle ne s'applique qu'aux projets d'envergure, alors que d'autres soutiennent que son utilisation peut être adaptée à plus petite échelle. Quoi qu'il en soit, aux États-Unis et dans d'autres pays ça fonctionne et ça fonctionne même très bien!*

- Quelles sont les méthodes fructueuses qui ont du succès aux États-Unis et sur les projets internationaux
  - Le *Partnering*
  - Les différents types de *Dispute Resolution Boards* et l'*Initial Decision Maker*
  - Le médiateur de projet ou le *standby neutral*
  - L'*Adjudicator* britannique
  - Le *fact finding*
  - L'arbitrage selon des règles adaptées aux besoins de la construction
- La réalité du marché québécois, les avantages et les considérations de ce type de conseil
- Ces modes sont-ils accessibles pour de plus petits travaux?

16h30

## Ce que vous devez savoir sur la résiliation unilatérale des contrats de construction afin de vous protéger et éviter des ennuis juridiques

Louis-Michel Tremblay

Associé, Miller Thomson Pouliot S.E.N.C.R.L.

RÉSILIATION UNILATÉRALE

17h30

- Qu'est-ce la résiliation unilatérale du client ou la résiliation dite « sans faute »?
- Jugements récents en matière de résiliation : quelle est la position actuelle des tribunaux?
- La renonciation à la faculté de résiliation unilatérale et les risques de poursuites.
- Qu'en est-il de la résiliation pour inexécution contractuelle ou la résiliation dite « pour cause »?
- Qu'en est-il des clauses pénales?
- La perte de profits peut-elle être réclamée?

## Récapitulatif de la journée par le président et ajournement de la formation

MERCREDI LE 13 AVRIL 2011

7h30

### Petit-déjeuner continental

8h00

### Allocution d'ouverture du président de la deuxième journée

Luc Martin

Vice président exécutif

Corporation des entrepreneurs généraux du Québec

8h15

### Meilleures pratiques sur le chantier pour éviter les surprises et les abus en cours d'exécution des travaux : prévenir et régler au fur et à mesure

#### Perspective du donneur d'ouvrage privé

André Delomme

Conseiller Principal – Construction / Rénovation

Vice-présidence Approvisionnement

Technologies et Services partagés, Mouvement Desjardins

#### Perspective de l'entrepreneur général

Luc Martin

Vice président exécutif

Corporation des entrepreneurs généraux du Québec

#### Perspective de l'ingénieur conseil

Louis-Martin Richer

Chef des affaires juridiques, GENIVAR

#### Perspective du professionnel

Maged Abdelsayed

Associé, Tardif, Murray et associés

*Découvrez comment les experts dans l'exécution des travaux et ceux qui les représentent peuvent vous outiller face aux divers conflits rencontrés dans l'exécution des contrats. Cette table ronde d'experts répond à vos principales préoccupations et vous fournit les outils concrets pour y faire face.*

- PRINCIPAUX CONFLITS LIÉS AUX TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES
  - Les plans et devis incomplets
  - Le contrat au plus bas soumissionnaire
  - La responsabilité des professionnels et la coordination des tâches entre les diverses équipes
  - Le rôle des professionnels pour éviter les surplus en temps et en argent
  - Les divers ordres de changement
  - L'obligation de respect de l'échéancier et des coûts
- ASTUCES DE GESTION DE PROJET
  - Au-delà des habiletés de gestion de projet : cultiver les habiletés sociales
  - L'importance de considérer l'autre comme un partenaire vers le succès
  - Anticiper les problèmes avant qu'ils n'apparaissent
  - Quoi faire en cas de retard du cocontractant? Les étapes à suivre avant la mise en demeure pour s'assurer d'avoir épuisé ses recours internes
  - Comment se comporter quand on voit le litige arriver?
  - La négociation et le règlement de conflits à l'amiable en cours de projet
    - Les avis de rencontre de chantier et autres astuces à implanter
  - Les méthodes favorisées par les joueurs actuels

RÉSOLUTION DE CONFLITS À L'INTERNATIONAL

DISCUSSION STRATÉGIQUE : MEILLEURES PRATIQUES

9h45 Pause-café et réseautage 

10h00 **Maximiser votre compréhension des principales clauses dans vos contrats d'assurance et des maximums actuels**

ASSURANCE :  
CLAUSES ET MAXIMUMS

**Robert Emblem**

Associé, Nicholl Paskell-Mede s.e.n.c.r.l.

- Les divers types de couvertures et leurs particularités
  - Assurance de chantier
  - Assurance « Wrap-Up »
  - Assurance responsabilité professionnelle
- Distinction entre les assurances et les cautionnements
- Distinction entre la police « Wrap-Up » et la police « CGL »
- Les principales clauses causant ambiguïté
- Développements récents en jurisprudence, dont la décision de la Cour Suprême dans l'affaire *Progressive Homes c. Lombard*

11h00 **Évaluez vos risques par une connaissance poussée des types de dommages pouvant vous être réclamés et comprendre l'évaluation de la quantification des pertes subies**

Perspective de l'avocat

**Pierre Grenier**

Associé, Fraser Milner Casgrain S.E.N.C.R.L.

- Les principaux types de dommages et les montants d'indemnité généralement accordés
  - Les réclamations pour pertes de profits et d'opportunités d'affaires
  - Les frais de retard
  - Les poursuites contre le sous-traitant
  - Les poursuites contre les professionnels

Perspective de l'expert évaluateur

**Pierre Maillé**

Associé, PricewaterhouseCoopers Associates

- Le processus de quantification des dommages
- Date de quantification et période couverte par les dommages
- Les critères pris en considération pour évaluer les dommages
- Incidence de la mitigation des dommages
- Perte de profits ou perte de valeur d'entreprise
- Traitement des impôts

NOUVEAU

12h45 **Dîner et réseautage pour les participants et les conférenciers** 

14h00 **Les principales questions liées au processus d'appel d'offres public : mise à jour des réponses à la lumière des jugements récents**

APPEL D'OFFRES SECTEUR PUBLIC

**Christian J. Brossard**

Associé, Miller Thomson Pouliot S.E.N.C.R.L.

- Jugements récents en matière d'appel d'offres public et leurs impacts sur le processus actuel
- Les aspects négociables des contrats d'appel d'offres public
- La distinction entre les contrats des organismes publics des autres provinces et ceux du Québec
- La pré qualification, la sélection basée sur la compétence et le processus de pointage, comment s'y retrouver?
- Les enjeux rencontrés dans le secteur public versus le secteur privé
- Le cas du soumissionnaire unique et du fournisseur unique : impact sur le déroulement du processus d'appel d'offres public
- La notion de plus bas soumissionnaire au niveau municipal : quelles sont les distinctions?
- Les évaluations de rendement et leur impact sur l'attribution de contrats
- Imprécisions dans les documents d'appel d'offres public : comment s'y retrouver?
- Évolution des contrats d'appel d'offres public au Québec
- Les alliances entre entrepreneurs comportent-elles un risque de litige particulier?

15h00 Pause-rafraîchissement et réseautage

15h15 **Négligence criminelle et nouveaux développements en Santé et Sécurité au Travail : considérations essentielles pour les acteurs en construction**

**Pierre Pilote**

Associé, Gowling Lafleur Henderson s.e.n.c.r.l.

- La négligence de l'employeur et la responsabilité criminelle, avis
- Les développements récents en poursuites criminelles et responsabilité de l'employeur et des dirigeants (Projet de loi C-45, article 217.1 du *Code criminel*)
- Les nouvelles amendes, leur ampleur et les meilleurs moyens de les éviter
- Démystifier et comprendre le rôle de l'inspecteur
- La prévention possible pour s'assurer de la sécurité et éviter les accidents

16h15 **Mot de clôture du président de la journée et fin de la formation**

## ATELIER DE TRAVAIL INTERACTIF JEUDI LE 14 AVRIL 2011

9H00-12H00 (*Inscriptions à 8h30*)

**L'importance de la documentation et de la communication sur les chantiers de construction : perspectives de l'entrepreneur, du gérant de projet et du donneur d'ouvrage**

**Simon Pelletier**

Avocat, BCF S.E.N.C.R.L.

**Michel Dallaire**

Architecte, MDA architectes

- Structures contractuelles des projets de construction
- Cadre juridique et obligations de différents intervenants
- La documentation en matière de construction
  - Le calendrier et les délais
  - Les demandes de changement au contrat
  - Les demandes de paiement
  - Les plans et devis
  - Les procès-verbaux de réunions
  - Les horaires et les feuilles de temps
  - Les demandes de paiement
  - Les correspondances & courriels
  - Les mises en demeure
- Comprendre la valeur légale des différents documents
- Comprendre l'utilité des documents et leur organisation
- L'importance des réunions de chantiers et des procès-verbaux de réunions

UNE CHECK-LIST INCONTOURNABLE

## Les initiatives écologiques de l'Institut Canadien :

Que faisons-nous afin de réduire l'impact environnemental de l'organisation de nos formations à travers le Québec et le Canada ?

### EFFORTS

- ✓ Nous imprimons toutes nos brochures par l'intermédiaire de notre imprimeur qui détient une triple certification de traçabilité des produits forestiers (FSC, PEFC, SFI)
- ✓ Nous avons réduit notre impression papier ainsi que son utilisation de plus de 25 % au cours de la dernière année
- ✓ Nous offrons l'option de web diffusion pour les participants qui ne peuvent pas se déplacer pour participer à nos événements
- ✓ Nous encourageons nos délégués à réutiliser et à recycler leurs cocardes de formation
- ✓ De plus, nous travaillons de concert avec tous les établissements où se tiennent nos formations pour promouvoir la réduction, la réutilisation et le recyclage

© L'Institut Canadien 2010

Réservez au 1-877-246-4832 ou sur [www.InstitutCanadien.com/Construction](http://www.InstitutCanadien.com/Construction)

Formation sur la

# Gestion des réclamations et litiges dans le domaine de la construction

Identifiez vos problèmes à la source et apportez-y les solutions appropriées de manière stratégique, que ce soit avant, pendant ou à la fin des travaux

## FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Pour accélérer le processus de votre inscription, merci de préciser votre code de service prioritaire

246L11.S

CANADA	POSTES
POST	CANADA
Postage paid	Port payé
Addressed Admail	Médiaposte avec adresse
7243028	

Attention service du courrier : si non délivrable au destinataire, veuillez transférer au : Avocat construction / Conseiller juridique / Directeur, chargé de projet / gestion de projet



Papier recyclable

ÉTAPE 1

CODE DE LA FORMATION : 246L11-MTL

Pour les réductions de groupes, contactez nous au 1-877-246-4832

OUI ! Veuillez m'inscrire à la FORMATION SUR LA GESTION DES RÉCLAMATIONS ET LITIGES DE CONSTRUCTION

FRAIS PAR PARTICIPANT	Inscription et paiement avant le 25 mars 2011	Inscription et paiement après le 25 mars 2011
<input type="checkbox"/> Formation (sur place)	1795 \$ + TPS 5% + TVQ 7,5%	1995 \$ + TPS 5% + TVQ 7,5%
<input type="checkbox"/> Formation et Atelier	2290 \$ + TPS 5% + TVQ 7,5%	2490 \$ + TPS 5% + TVQ 7,5%
<input type="checkbox"/> Webdiffusion en direct (la formation seulement)		1495 \$ + TPS 5% + TVQ 7,5%
Un CD-ROM de tout le matériel de la formation (textes/présentations) est inclus dans les frais d'inscription des participants		
<input type="checkbox"/> Merci d'inclure une copie des documents * de la formation (cartable) pour la somme de 195 \$ + 21,95 \$ de frais de transport (+ taxes en vigueur)		
*Imprimés et transmis dans un délai de 4 semaines suivant la formation		
<input type="checkbox"/> Je ne peux pas assister, mais je souhaite acheter le CD-ROM aux frais de 320 \$ + 15,95 (expédition et manutention) + les taxes (TVQ/TPS).		

ÉTAPE 2

### Renseignements Professionnels

NOM DE LA PERSONNE \_\_\_\_\_ FONCTION \_\_\_\_\_

SOCIÉTÉ / ÉTUDE \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

VILLE \_\_\_\_\_ PROVINCE \_\_\_\_\_ CODE POSTAL \_\_\_\_\_

TÉLÉPHONE ( ) - \_\_\_\_\_ TÉLÉCOPIEUR ( ) - \_\_\_\_\_

COURRIEL \_\_\_\_\_

TYPE D'ENTREPRISE \_\_\_\_\_ Nb D'EMPLOYÉS DANS VOTRE ENTREPRISE \_\_\_\_\_

PERSONNE DONNANT L'APPROBATION / FONCTION \_\_\_\_\_

ÉTAPE 3

### Paiement

SVP facturer  VISA  MasterCard  AMEX

NUMÉRO \_\_\_\_\_ DATE D'EXPIRATION \_\_\_\_\_

TITULAIRE DE CARTE \_\_\_\_\_

Ci-joint mon chèque de \_\_\_\_\_ \$ incluant la TPS et la TVQ payable à l'ordre de **L'Institut Canadien** (No de TPS - R106361728) (No de TVQ - 1213679577) PBN# 106361728PG000

### Virement bancaire (\$CAD) :

Merci de préciser le nom du (des) participant(s) et le code de la formation 246L11 comme référence.  
Bénéficiaire : **L'Institut Canadien**  
Nom de la banque : HSBC / Compte n° 362-055319-001  
Adresse : 150 Bloor St., suite M100, Toronto (ON)  
BIC : HKBCCATT / Succursale n° 10362

## 4 raisons d'être présent!

- ✓ Des outils concrets et stratégiques pour prévenir et régler vos conflits que ce soit avant, pendant ou à la fin des travaux
- ✓ Tirer des leçons précieuses de la jurisprudence récente des tribunaux
- ✓ Aéroport de Québec • Centre universitaire de santé McGill • Mouvement Desjardins • Hydro-Québec • JBC Architectes • Macogep • R.A. Renov-Action • Corporation des entrepreneurs généraux du Québec • GENIVAR
- ✓ Accumulez jusqu'à 16.75 heures de formation continue au Barreau du Québec pour la nouvelle période de référence!

## 5 options faciles pour s'inscrire

- TÉLÉPHONE:** 1-877-246-4832
- TÉLÉCOPIE:** 1-877-927-1563
- COURRIEL :** servicealclientele@InstitutCanadien.com
- COURRIER : L'Institut Canadien**  
1250, rue University, C.P.516, Succ. B  
Montréal (Québec) H3B 3K3
- INTERNET :** [www.InstitutCanadien.com/construction](http://www.InstitutCanadien.com/construction)

### DÉTAILS ADMINISTRATIFS

LIEU : Hyatt Regency Montréal  
ADRESSE : 1255, rue Jeanne-Mance, H5B 1E5  
TEL.: 514-982-1234

### Réservations des chambres

Pour la réservation des chambres à Hôtel Hyatt Regency Montréal, appelez le 1-800-361-8234. Mentionnez **L'Institut Canadien** pour un rabais corporatif.

### Frais d'inscription

La formation, le matériel, les petits-déjeuners continentaux, les diners et les rafraîchissements sont inclus dans les frais d'inscriptions.

### Matériel du programme

Tous les participants recevront les présentations préparées par chaque conférencier sur un CD-Rom en format PowerPoint. Si vous avez payé et que vous ne pouvez pas assister à la formation, le matériel vous sera envoyé. Ce service est disponible sur demande uniquement. La demande doit être reçue 30 jours après la fin de la formation.

### Politique de paiement

Le paiement devra être reçu au complet avant la date de la formation. Toutes les réductions s'appliquent au tarif de la formation uniquement (à l'exclusion de tout supplément), ne peuvent être jumelées à aucune autre offre et sont applicables dans leur intégralité lors de la commande. Les réductions de groupes sont disponibles pour les employés d'une même organisation.

### Politique en cas d'annulation et de remboursement

Pour toute annulation, veuillez faire parvenir un avis écrit au plus tard dix (10) jours précédant la date de la formation. Une note de crédit vous sera alors émise. À noter, que les frais d'inscription sont remboursables, déduction faite des frais d'administration de 25%. Aucun crédit ou remboursement ne sera accordé après ce délai. Aucun préavis n'est nécessaire au remplacement d'un participant. **L'Institut Canadien** se réserve le droit d'annuler un cours si jugé nécessaire, auquel cas, sera remboursée l'intégralité des frais d'inscription. **L'Institut Canadien** n'assume aucune responsabilité pour tout changement de date ou de contenu du programme. **L'Institut Canadien** se réserve le droit d'annuler tout programme jugé nécessaire, et dans ce cas, fournira un remboursement intégral de frais d'inscription, mais ne sera pas responsable pour les billets d'avion, hôtel et autres frais engagés par les inscrits. **L'Institut Canadien** n'assumera aucune responsabilité pour tout changement de date, du lieu, des conférenciers ou de contenu du programme.

### Informations erronées sur la liste d'envoi

Si vous souhaitez modifier les informations vous concernant, envoyez-nous le verso de la brochure par télécopie au 1-877-927-1563 ou par courriel à [data@institutcanadien.com](mailto:data@institutcanadien.com).